



Syndicat mixte de Chagny (Siren : 257100289)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Chagny
Arrondissement	Chalon-sur-Saône
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	25/09/1973
Date d'effet	25/09/1973

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	Mme Patricia ROSSIGNOL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	4 r Beaune
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71150 CHAGNY
Téléphone	03 85 47 80 00
Fax	03 85 87 24 19
Courriel	mairie@ville-chagny71.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	20 403
Densité moyenne	95,10

Périmètres

Nombre total de membres : 14

- Dont 13 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
71	Aluze (217100056)	261
71	Bouzeron (217100510)	140
71	Chamilly (217100783)	158
71	Chassey-le-Camp (217101096)	350
71	Cheilly-lès-Maranges (217101229)	572
71	Demigny (217101708)	1 843
71	Dennevy (217101716)	314
71	Fontaines (217102029)	2 269
71	Remigny (217103696)	437
71	Rully (217103787)	1 586
71	Saint-Gilles (217104256)	288
71	Saint-Loup-Géanges (217104439)	1 693
71	Sampigny-lès-Maranges (217104967)	155

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
21	CA Beaune, Côte et Sud, Communauté Beaune Chagny Nolay (200006682)	CA

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs</p> <p>Règlement : - des dépenses de fonctionnement et d'investissement du complexe sportif évolutif couvert (COSEC) et du terrain de sport attenant à celui-ci.</p> <p>Par substitution</p> <p>- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire</p> <p>Règlement : - de la participation des communes qui le constituent aux dépenses de fonctionnement des collèges de Saône et Loire ; - de la participation des communes qui le constituent aux dépenses d'investissement du collège de Chagny ; - de la participation des communes qui le constituent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des autres collèges fréquentés par les élèves domiciliés dans une commune adhérente au syndicat ;</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)